**FICHE DE POSTE DE L’ANIMATEUR**

* Contrat d’engagement éducatif pour l’encadrement d’un séjour de vacances pour adultes en situation de handicap mental et/ou psychique.
* Statut : animateur accompagnateur
* Salaire : 42€/jour sur les séjours A1 A2, 44€ sur les séjours B1 ou 46€ sur les séjours B2, B3 et/ou C, incluant l’indemnité de congés payés égale au 1/10 du salaire ; vos journées de repos vous sont payées (1 jour par semaine)
* Indemnités de transport suivant la grille de remboursement des transports, plafonnés au montant réel des frais engagés.
* Votre lieu de destination vous sera communiqué à votre embauche mais l’association se réserve le droit de modifier cette destination pour des raisons d’organisation.
* Nos attentes sur votre engagement :
* Prendre connaissance des documents de formation et du déroulement du séjour
* Participer aux réunions durant le séjour, à la gestion des comptes, aux bilans de fin de séjour.
* Assurer le transport des vacanciers depuis leur domicile ou leur foyer jusqu’au lieu de séjour, ainsi que le trajet de retour
* Organiser les journées en fonction du rythme des vacanciers et de leurs souhaits.
* Prendre en charge la vie quotidienne et les tâches matérielles (repas, médicaments, ménage, rangement, lessive...).
* Veiller à ce que tous traitent les personnes handicapées avec considération et respect, et en tenant compte de leur statut d’adulte.
* Veiller au respect du programme établi, et à ce que le séjour corresponde au descriptif communiqué aux vacanciers.
* Veiller au bien-être physique et psychologique des personnes handicapées. Leur proposer un accompagnement respectueux des difficultés et des capacités de chacun.
* Respecter et faire respecter les locaux (gîte…), le personnel des hébergements du lieu de séjour, le matériel (minibus, vaisselle…) qui vous sont confiés et les remettre en bon état en fin de séjour.
* Respecter les clauses habituelles de sécurité.
* Veiller à la sécurité de chaque vacancier.
* A l’issue du séjour, ne finir son travail que lorsque tous les vacanciers sont repartis vers leur domicile, les véhicules ramenés aux sociétés de location et les documents de fin de séjour, ainsi que la caisse, la comptabilité et le matériel rendus à un permanent de l’association.
* Travailler en équipe : se mettre d’accord sur un projet de séjour (objectifs, mode de fonctionnement, règles de vie…), se répartir équitablement le travail, se transmettre les informations, se concerter avant de prendre des décisions, etc.
* Communiquer régulièrement avec le référent de séjour (permanent de la Pierre et le Sable) pour transmettre les informations relatives au déroulement du séjour et aux vacanciers